



Le Conseil maritime ultra-marin du bassin des Antilles

PV de la consultation écrite des membres du CMUBA sur la proposition d'une motion par la commission spécialisée « nautisme » du CMUBA demandant l'intégration d'un module environnement marin dans l'examen du permis plaisance

Les membres du CMUBA ont été consultés sur la proposition d'une motion par la commission spécialisée « nautisme » du CMUBA demandant l'intégration d'un module environnement marin dans l'examen du permis plaisance, par mail le 17 avril 2020. Les membres avaient un délai de 14 jours pour faire parvenir leurs remarques.

6 structures ont émis un avis favorable :

- la Direction de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement (DEAL) de la Martinique,
- la Fédération des Industries Nautiques (FIN),
- Mme Michela ADIN directrice de l'Office de l'Eau de la Martinique,
- l'ADEME de la Martinique et de la Guadeloupe,
- la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) de la Guadeloupe, et la DJSCS de la Martinique,
- la Fédération Française de Voile,

3 structures ont émis un avis favorable avec commentaire :

- la Direction de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement (DEAL) de la Guadeloupe, proposant que le CMUBA se mobilise afin de proposer un contenu au module environnement adapté aux enjeux et spécificités du bassin.

Réponse du secrétariat du CMUBA : le permis plaisance étant un permis national, il ne peut y avoir de module environnement spécifique à un bassin maritime. Les autres amendements à la rédaction ont été retenus.

- La présidente du Comité Eau & Biodiversité de la Martinique, Mme Toul :

Il est plus que jamais indispensable de concilier les usages humains et les besoins des milieux marins. Notre biodiversité remarquable est menacée. Certaines espèces sont, selon le Muséum national d'Histoire naturelle, « en danger critique ». C'est le cas notamment des tortues imbriquées qui sont en outre très souvent percutées par des navires. Nous savons tous l'effet destructeur des ancres des navires de plaisance sur les herbiers qui sont de vrais lieux d'alimentation très importants pour de nombreuses espèces. La préservation de tous ces écosystèmes est indispensable pour la survie de nombreuses espèces. De bonnes pratiques doivent être mises en place pour une plaisance durable et soucieuse de son environnement naturel. Il importe donc que les titulaires de permis option côtière puissent connaître ou mieux connaître pour apprendre à apprécier le rôle et le fonctionnement de ces écosystèmes fragiles des milieux marins pour avoir les bons comportements et mieux évaluer leur responsabilité vis-à-vis du milieu. J'émetts donc un avis très favorable pour que le permis option côtière puisse comporter un volet environnemental.

- l'ASSociation pour la SAUvegarde du PATrimoine MARTiniquais (ASSAUPAMAR) a donné son accord pour cette motion « en souhaitant bien d'autres initiatives préventives ».

2 structures on répondu sans émettre d'avis (ni favorable, ni défavorable) :

- Le Cluster Maritime Guadeloupe
- L'Action de l'État en mer.

Au vu des retours, vous trouverez ci-joint la motion finale de la commission spécialisée « nautisme », approuvée par le CMUBA le 1^{er} mai 2020.

Pour les présidents du CMUBA :

Le Directeur de la Mer de la Martinique

~~L'administrateur en chef des affaires maritimes~~

~~Jean-Luc VASSIN~~

~~Directeur de la Mer de la Guadeloupe~~

Le Directeur de la Mer de la Guadeloupe

Le Directeur de la mer

~~Nicolas LE BIANIC~~